COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 57
votants : 67
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 1A – REPRISE D'UN BAR/TABAC – SCI MVC CARON AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

M. et Mme CARON ont repris le bar tabac Le Croc de Méaulte depuis le 30 avril 2024 pour donner un nouveau dynamisme à la commune. Au-delà de l'activité classique du bar tabac, ils proposeront des soirées à thème, la diffusion de rencontres sportives, des jeux de type flipper, babyfoot, fléchettes ainsi que des tournois de jeux de cartes. Leur objectif est de toucher une clientèle multigénérationnelle.
M. et Mme CARON ont créé une SNC « Le lutin » et une SCI « MVC CARON » pour l'achat immobilier.
Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour les TPE prévoit un taux de subvention de 10% des investissements HT, plafonné à 10 000€ d'aide pour l'acquisition et la rénovation de bâtiment existant, pour des entreprises de moins de 10 salariés.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril 2018, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise,
Vu la demande de subvention et la demande d'autorisation de commencement anticipé présentées le 07 décembre 2023 par la SCI MVC CARON,
Vu l'accord de commencement anticipé de l'opération octroyée à compter du 1er mars 2024 par la Communauté de communes,
Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction le 31 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 05 juin 2024,
Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide à l'immobilier d'entreprise de 10 000€ pour le projet décrit ci-dessus, à la SCI MVC CARON,
- approuve la convention à intervenir avec la SCI MVC CARON et la SNC le Lutin telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 1 ABSTENTION FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 58
votants : 68
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 1B – OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE DE PRÊT A PORTER FEMININ – COKETTE GIRLS BY RABAA AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

« Cokette girls by Rabaa » est un magasin de prêt-à-porter féminin qui a ouvert le 4 mai 2024 à Bray-sur-Somme. C'est le premier magasin de ce type qui s'installe dans cette commune. Rabaa Werbrouck, la gérante, propose la vente de vêtements, de chaussures et d'accessoires féminins.
En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « *Pépinière hors les murs* » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.
Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.
Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 2 000€ et celui de la 2ème année à 1 200€.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides *de minimis* publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril 2018, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise,
Vu la demande de subvention de l'entreprise individuelle « Cokette girls by Rabaa » reçue le 27 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 31 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 05 juin 2024,
Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide au loyer - dispositif « *Pépinière hors les murs* » de 2 000€ pour la 1ère année et de 1 200€ pour la 2ème année, à l'entreprise individuelle « Cokette girls by Rabaa »,
- approuve la convention à intervenir avec l'entreprise individuelle « Cokette girls by Rabaa » telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 1 ABSTENTION FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 58
votants : 68
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 1C – CREATION D'UN SALON DE COIFFURE « LAURE, LE SALON » AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - DISPOSITIF AIDE AU LOYER PÉPINIÈRE HORS LES MURS

L'entreprise individuelle « Laure, le salon » créée le 19 mars 2024 par Laure CLIN est un salon de coiffure situé à Acheux-en-Amiénois. Ouvert le 16 avril 2024, ce salon propose des coupes mixtes, un service visagiste ainsi que la vente de produits de coiffure. Afin de proposer un service additionnel, la gérante va suivre une formation « barbier » et « chignon ». Elle a également fait la promotion de son salon par la distribution de flyers et les réseaux sociaux.
En tant que jeune entreprise, cette dernière peut prétendre au dispositif « Pépinière hors les murs » qui prévoit une aide au loyer dégressive pour les entreprises qui se créent : jusqu'à 50% du loyer pris en charge la 1ère année et jusqu'à 30% la 2ème année.
Des plafonds de superficie et de montant du loyer au m²/an s'appliquent en fonction du type d'activité.
Ainsi le montant de la subvention de la 1ère année est évalué à 2 400€ et celui de la 2ème année à 1 440€.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 12 avril 2018, du 25 juin 2018 et du 16 décembre 2019 concernant le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise,
Vu la demande de subvention de l'entreprise individuelle « Laure, le salon » reçue le 10 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission technique examinant les dossiers d'aide suite à l'instruction du 31 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » en date du 31 mai 2024,
Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'accorder une aide au loyer - dispositif « Pépinière hors les murs » de 2 400€ pour la 1ère année et de 1 440€ pour la 2ème année, à l'entreprise individuelle « Laure, le salon »,
- approuve la convention à intervenir avec l'entreprise individuelle « Laure, le salon » telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, ses avenants techniques le cas échéant et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MICHEL WATELAIN

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 58
votants : 68
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 2 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI AMIENS-PICARDIE

La CCI Amiens-Picardie accompagne toutes les personnes souhaitant créer ou reprendre une activité.
La Communauté de communes souhaitant accentuer le rôle du HUB, comme outil incontournable de la création d'emploi et lieu d'accueil pour toutes les questions liées à la création/reprise d'entreprise et au développement des entreprises, il est proposé de mettre en place un partenariat avec la CCI Amiens-Picardie, se traduisant par :
- deux demi-journées par mois de permanences au sein du HUB,
- participation aux réunions bimestrielles organisées par la Communauté de communes en présence des acteurs économiques locaux.

La CCI Amiens-Picardie accueillera lors de ses permanences les porteurs de projet, créateurs et tout entrepreneur désirant s'installer ou déjà installé au Pays du Coquelicot.
Il est ainsi proposé de signer avec la CCI Amiens-Picardie une première convention pour une durée de 4 mois du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024, moyennant une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 2 000 euros net.
Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :
AXE 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique
Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 5 juin 2024,
Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :
- approuve la convention de partenariat avec la CCI Amiens-Picardie, telle qu'annexée
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE STEPHANE DEMILLY (ALBERT), 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 58
votants : 68
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 3 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA) HAUTS-DE-FRANCE

La CMA Hauts-de-France, représente les intérêts généraux de l'artisanat. Elle accompagne les artisans, tout au long de leur vie, de la formation en apprentissage dans ses centres de formation, à la cession de leur entreprise, en passant par une aide au développement et à la formation continue.
La Communauté de communes souhaitant accentuer le rôle du HUB, comme outil incontournable de la création d'emploi et lieu d'accueil pour toutes les questions liées à la création/reprise d'entreprise et au développement des entreprises, il est proposé de mettre en place un partenariat avec la CMA, se traduisant par :
- une demi-journée par mois de permanences au sein du HUB,
- participation aux réunions bimestrielles organisées par la Communauté de communes en présence des acteurs économiques locaux.

La CMA accueillera lors de ses permanences les porteurs de projet, créateurs et tout entrepreneur dans le secteur de l'artisanat désirant s'installer ou déjà installé au Pays du Coquelicot.
Il est ainsi proposé de signer avec la CMA Hauts-de-France une première convention pour une durée de 4 mois du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024, moyennant une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 1 166.64 euros HT.
Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :
AXE 1 : Accompagner la relance et la diversification de notre tissu économique
Objectif 1 : Conforter le Pays du Coquelicot comme « Territoire d'Industrie »

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 5 juin 2024,
Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :
- approuve la convention de partenariat avec la CMA Hauts-de-France, telle qu'annexée
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 4 – LE HUB – RAPPORT ANNUEL 2023 DU DÉLÉGATAIRE

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot, conformément à la délibération du 4 février 2019, a signé le 26 février 2019 un contrat de gestion et d'exploitation de l'Hébergement Innovant d'Entreprises de l'Aéropôle de Picardie, Le Hub, avec la société Interfaces.
Le contrat présente les caractéristiques suivantes :
Durée : 5 années
Date de début d'exploitation : janvier 2020
Principales obligations du concessionnaire :

- définir et mettre en œuvre le projet économique de l'Hébergement Innovant d'Entreprises, dans le respect des orientations fournies par la Collectivité,
- proposer une offre de services aux entreprises et personnes hébergées,
- prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses prérogatives, et en lien avec la Collectivité, pour optimiser le taux de remplissage de l'équipement et les recettes annexes, et notamment assurer la prospection, promotion, commercialisation et la communication de l'équipement,
- gérer le fonctionnement de l'équipement au quotidien,
- assumer un devoir général de conseil envers la Collectivité (en amont de l'exploitation, dès la notification, et pendant toute la durée du contrat),
- prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses prérogatives, et en lien avec la Collectivité, pour toujours améliorer la qualité des services rendus aux occupants,
- mettre en place et développer les partenariats pertinents, en particulier avec INDUSTRILAB (voisin de l'équipement), le cluster Altytud, le service économie de la Collectivité, et les autres entreprises de la ZAC,
- établir les différentes conventions d'occupation des espaces,
- gérer les salles de réunion/formation et les bureaux et leur mise à disposition aux utilisateurs internes et externes,
- gérer le planning d'utilisation des zones communes,
- tenir le planning de location des bureaux et salles de réunion et de formation,
- une fois la convention d'occupation visée par les parties (exploitants et entreprises résidentes), assurer le suivi post signature,
- suivre et préparer les départs de résidents : l'Exploitant est chargé de recevoir les préavis de départ des entreprises, et d'effectuer le suivi des départs (préparation et réalisation de l'état des lieux de sortie notamment),
- réaliser l'ensemble des documents d'exploitation (registres d'exploitation, fichier des résidents, rapports annuels, comptes rendus techniques et financiers),
- définir des protocoles de sécurité et rédiger tous les documents à produire dans le cadre de la législation sur les ERP pour ce qui concerne l'espace « tertiaire »,
- percevoir les recettes d'exploitation, notamment auprès des occupants et des usagers des différents services,
- élaborer les pièces justificatives nécessaires au recouvrement des redevances dues,
- gérer les éventuels impayés et les procédures de relance,
- assumer l'ensemble des charges résultant des missions confiées,
- gérer la comptabilité de l'équipement,
- verser annuellement à la Collectivité une redevance d'occupation domaniale tenant compte des avantages de toute nature procurés à l'Exploitant,
- établir des tableaux de bord et de mesures de contrôle de gestion,
- fournir le matériel nécessaire à l'exploitation en complément de celui mis à disposition par la collectivité,
- assurer l'entretien et la maintenance courante des ouvrages, installations et du matériel nécessaire à la bonne marche du service,
- assurer le renouvellement des ouvrages et du matériel dans les conditions définies au contrat,
- assurer la sécurité des usagers et du personnel dans les conditions légales et règlementaires en vigueur.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-3,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 5 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel de l'exploitant de l'Hébergement Innovant d'Entreprises Le HUB pour l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 5 – ACTUALISATION DU DISPOSITIF D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Depuis la loi NOTré, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises tandis que le bloc local est seul compétent pour les aides à l'immobilier d'entreprise.
Toutefois, en vertu de l'article L.1511-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. Inversement, la Région peut envisager de conventionner avec les intercommunalités au cas par cas pour l'aide à l'immobilier d'entreprise.
Suite à l'adoption par la Région du SRDEII 2022-2027, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite actualiser son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.
Ce dispositif comprend :

- les aides à l'acquisition, rénovation et/ou rénovation pour les TPE, PME et grandes entreprises
- une aide supplémentaire aux entreprises créant au minimum 20 postes en CDI ou à l'implantation d'une entreprise innovante
- le fonds de concours aux communes faisant des travaux immobiliers pour accueillir des activités économiques (commerce, artisanat ou service)
- l'aide au loyer « Pépinière hors les murs »

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot réunit un comité d'attribution pour examiner chaque dossier, en présence des partenaires économiques (ISFAP, Région, CCI, CMA…) ainsi que les élus de la Communauté de communes désignés.
Ces dossiers sont ensuite présentés en commission « développement territorial » puis au Conseil communautaire.

C'est pourquoi,
Vu l'article L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au JOUE le 26 juin 2014 ;
Vu le règlement (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerna sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n°651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les modifications à y apporter ;
Vu le règlement (UE) 2023-1315 de la commission du 23 juin 2023 modifiant le règlement (UE) n°651/2014
Vu les régimes cadres exemptés de notification adoptés sur la base du Règlement (UE) n°2023/1315, à savoir :

- Régime cadre exempté de notification n° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 ;
- Régime cadre exempté de notification n° SA.111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2044-2026 ;
- Régime cadre exempté de notification n° SA.111726 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026 ;
- Régime cadre exempté de notification n° SA 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026.

Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 8 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028,
Vu la délibération du Conseil régional Hauts-de-France en date du 22 juin 2023 adoptant les cadres régionaux d'intervention pour les aides économiques aux entreprises,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 5 juin 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise actualisé, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à formaliser le dossier de demande d'aide avec la liste des pièces obligatoires à fournir pour l'éligibilité des projets,

- désigne Myriam Demailly, Christophe Buisset et le maire de la commune d'implantation du projet pour l'examen des dossiers au sein du comité d'attribution
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 6 – BILAN TRIENNAL DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le Conseil Communautaire a approuvé le 10 décembre 2018, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), valant Programme local de l'habitat (PLH).
Ce programme fixe, pour 6 années, un programme de 10 actions destinées à développer une offre de logements adaptée sur le territoire intercommunal.
La Communauté de communes a l'obligation d'établir un bilan triennal de réalisation du PLH. Il consolide ainsi les bilans annuels produits par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, conformément à l'obligation définie, aux articles L302-3 et R 302-13 du code de la construction et de l'habitation.
Ce document vise à présenter à la fois :

- une synthèse des dernières évolutions majeures en matière de socio-démographie et d'habitat ;
- un état d'avancement de l'ensemble des actions prévues au PLH ;
- les enjeux et perspectives pour la suite de la mise en œuvre du PLH.

Ce bilan du PLH fait état de l'avancement de nombreuses actions, réalisées ou en cours et d'autres à poursuivre, pour atteindre les objectifs fixés en matière de croissance démographique et de réponse aux besoins en logements (qualité, quantité, localisation, type…).
L'ambition politique communautaire en matière d'habitat a été de nouveau actée à travers le projet communautaire adopté fin 2021 reprenant les mêmes principes que le PLH. Il s'agit donc de poursuivre la dynamique engagée.
Face au décalage entre les objectifs initiaux et ce bilan à 6 ans, notamment en termes de répartition de la construction de logements sur le territoire, une vigilance est à porter en lien étroit avec les objectifs du PLUi.

C'est pourquoi,
Vu la délibération n°13 en date du 10 décembre 2018 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le mercredi 5 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le bilan 2021-2024 du Programme Local de l'Habitat tel qu'annexé,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 7 – BILAN TRIENNAL SUR LA CONSOMMATION FONCIERE DU TERRITOIRE

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d' espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) dans les dix prochaines années (2021-2031). Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.
La loi ZAN du 20 juillet 2023 vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et à répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.
Ainsi, tous les trois ans, les intercommunalités dotées de documents d'urbanisme (PLUi) doivent établir un rapport relatif à l'artificialisation des sols. Ce bilan doit permettre d'évaluer le solde entre surfaces artificialisées et surfaces désartificialisées.
Ce premier rapport sur la consommation foncière permet de réaliser un état des lieux de la consommation et des exigences à tenir pour atteindre les objectifs nationaux de la loi Climat et Résilience.

C'est pourquoi,
Vu la délibération n°13 en date du 10 décembre 2018 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH,
Vu l'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le mercredi 5 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le bilan 2021-2024 de la consommation foncière du territoire du Pays du Coquelicot tel qu'annexé,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 70 VOIX POUR, 1 ABSTENTION RENE DELATTRE (MIRAUMONT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 8 – MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLUIH DELIBERATION MOTIVEE POUR LE PASSAGE D'UNE ZONE 2AUH EN 1AUH

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) a été approuvé par délibération du 10 décembre 2018. Ce document a subi une modification simplifiée approuvée par délibération du 09 novembre 2020.
La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a entrepris une modification de droit commun du PLUih par délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023.
L'article L153-38 du code de l'urbanisme dispose que « Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. »
Parmi les modifications envisagées dans le cadre de la procédure initiée le 25 septembre 2023, la Communauté de communes souhaite engager la pleine ouverture à l'urbanisation d'une parcelle située en zone 2AUh sur le territoire communal de Bray-sur-Somme.
Il est exposé les justifications suivantes :

- Bray-sur-Somme est identifiée, dans le projet communautaire, comme commune relais pour une population d'environ 1 250 habitants.
- Cette commune possède de nombreux atouts comme des écoles, un collège, un équipement culturel intercommunal, une maison de santé ou encore une zone d'activité économique.
- La Communauté de communes du Pays du Coquelicot a ouvert, en janvier 2024, une Maison France Services à Bray-sur-Somme.
- Bray-sur-Somme est lauréate au dispositif Village d'avenir.
- L'analyse démographique de la commune indique qu'un vieillissement de la population est perceptible avec une augmentation des strates de population de plus de 60 ans sur les 3 derniers recensements. Un véritable besoin en logements adaptés est donc à anticiper afin d'assurer le parcours résidentiel et ainsi offrir une possibilité, à des personnes qui souhaiteraient trouver un logement plus petit, de rester sur la commune. Cette possibilité s'accompagnerait d'une remise sur le marché immobilier de biens potentiellement adaptés à des familles qui assureraient, par exemple, le maintien des équipements scolaires. Cette politique permettrait donc de limiter la consommation d'espaces en prévoyant une opération dense à proximité immédiate des équipements culturels, sociaux et sanitaires présents sur la commune.
- Le site est actuellement classé en 2AUh. Au regard des besoins, seule la parcelle AC391, d'une superficie de 5 547m², est concernée par la présente délibération.
- Un porteur de projet a récemment présenté un projet à la Commune de Bray-sur-Somme et à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot pour une vingtaine de logements en béguinage.
- La solution d'une résidence séniors / d'un béguinage est prioritaire compte tenu des besoins recensés et du manque de petits logements (moins de 10% du parc de logements est composé d'une ou deux pièces) sur la commune.

L'ouverture à l'urbanisation de cette zone 2AUh est donc justifiée :

- au regard des besoins en logements adaptés insuffisamment développés sur la commune de Bray-sur-Somme,
- du principe d'intérêt général d'une opération de logements adaptés,
- de l'existence d'un accès sécurisé à la voie publique,
- de la présence des réseaux en suffisance au droit de la zone,
- de la demande de foncier d'un porteur de projet.

L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh s'accompagnera d'une évolution de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation afin de garantir un projet d'intérêt général comme une résidence sénior.
L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUh, par modification en 1AUh, respecte le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUih et en particulier les orientations suivantes :

- Orientation 6 : favoriser la production de logements dans une logique de développement territorial structure et hiérarchisé
- Orientation 7 : faciliter la réalisation des parcours résidentiels par la diversification de l'offre de logements et en particulier « Favoriser les logements de plus petite taille dans une perspective d'attractivité de jeunes ménages et de réponses aux besoins endogènes des personnes âgées »

C'est pourquoi,
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 dite Urbanisme et Habitat,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II »,
Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, entrée en vigueur le 14 janvier 2013, portant clarification et simplification des procédures de modification et de révision des documents d'urbanisme,
Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014, relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),
Vu de la loi n°2021-1104 du 22 aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience ».
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-44,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand amiénois approuvé le 21 décembre 2012 et modifié par une procédure de modification simplifiée approuvée le 10 mars 2017 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2020 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 prescrivant la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUih) ;
Vu l'avis favorable de la commission Développement Territorial du 5 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'intégrer à la démarche de modification de droit commun du PLUih, la modification de zonage de la zone 2AUh de Bray-sur-Somme en 1AUh, conformément aux dispositions des articles L153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté de communes ainsi que dans la mairie de Bray-sur-Somme et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-4 du code général des collectivités territoriales.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 69 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS CHRISTOPHE LEMAITRE (HARPONVILLE), MARYSE VANSUYT (GRANDCOURT)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 9 – DEBAT SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le 10 mars 2023, la promulgation de la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) engage l'ensemble du territoire national dans une réflexion allant de l'échelon global à celui du local.
Cette loi instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables pour faciliter l'approbation locale des projets et assurer leur meilleur équilibre dans les territoires.
Les données de l'État (sorte de Porter A Connaissance cartographique) ont été publiées le 10 mai 2023, lançant le « compte à rebours » pour chaque commune dans la réalisation des cartes des zones d'accélération favorables (ZAF).
Les communes doivent, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations. Leur établissement public de coopération intercommunale doit débattre de ces zones en lien avec le projet du territoire.
Si une commune ne délimite pas de ZAF, les porteurs de projet devront obligatoirement créer un comité de projet pour chaque projet.
Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables sur le territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot engagé le 06 juin 2023, la délimitation de ces zones doit favoriser une politique énergétique ambitieuse à l'échelle intercommunale.
Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:
Axe 3 : être exemplaire pour l'environnement
Objectif 1: Engager la transition écologique de notre territoire
Le Conseil communautaire a débattu sur le projet de Thièvres lors de la séance du 04 décembre 2023.
Le Conseil communautaire a également débattu sur les projets des communes suivantes lors de sa séance du 08 avril 2024 :
Acheux-en-Amiénois, Albert, Aveluy, Bazentin, Beaucourt-sur-l'Ancre, Bertrancourt, Bouzincourt, Bray-sur-Somme, Cappy, Courcelette, Chuignolles, Eclusier-Vaux, Herissart, Irles, Léalvillers, Louvencourt, Mailly-Maillet, Marieux, Millencourt, Miraumont, Morlancourt, Pozières, Puchevillers, Pys, Raincheval, Toutencourt, Varennes, Ville-sur-Ancre.
Depuis, de nouvelles communes ont proposé des zones d'accélération :

- Authuille,
- Bayencourt,
- Beaumont-Hamel,
- Bus-les-Artois,
- Dernancourt,
- Englebelmer,
- Etinehem – Méricourt,
- Harponville,
- Lavieville,
- Méaulte,
- Montauban-de-Picardie,
- Saint-Léger-les-Authie,
- Suzanne.

C'est pourquoi,
Vu la loi APER et en particulier son article 15,
Vu les zones d'accélération présentées par les communes de : Authuille, Bayencourt, Beaumont-Hamel, Bus-les-Artois, Dernancourt, Englebelmer, Etinehem – Méricourt, Harponville, Lavieville, Méaulte, Montauban-de-Picardie, Saint-Léger-les-Authie, Suzanne,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le mercredi 5 juin 2024,

Le Conseil Communautaire prend acte du débat organisé sur l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par les communes précitées.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 70 VOIX POUR, 1 ABSTENTION ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 10 – FINANCEMENT DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME MODIFICATION DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN

L'article 134 loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR) dispose qu'à partir de juillet 2015, la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme est réservé aux seules communes compétentes appartenant à un EPCI qui compte moins de 10 000 habitants.
En application des dispositions de l'article R423-15 du code de l'urbanisme et L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commune peut confier l'instruction de ses autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
Par délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2015 , la Communauté de communes a mis en place un service instructeur qui a permis à 21 communes alors dotées d'un document d'urbanisme de bénéficier de compétences techniques et juridiques mutualisées pour instruire leurs actes d'urbanisme, et d'assurer la proximité avec les pétitionnaires et les élus.
Ce service commun a été élargi à l'ensemble des communes couvertes par le PLUih lors de son approbation du 10 décembre 2018.
Depuis lors, l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par ce service commun pour 64 des 65 communes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.
Il convient aujourd'hui de modifier la convention de service commun signée avec les communes bénéficiaires, pour intégrer les modalités financières de l'intervention du service instructeur pour les communes.
La participation financière de la Commune sera établie sur la base d'un état annuel, comprenant les salaires chargés des agents intercommunaux qui auront travaillé pour l'instruction des autorisations du droit des sols (2 instructrices à temps plein, 20% du temps de la gestionnaire administrative du pôle, 1 semaine par an du responsable SIG et 10% du temps du directeur de pôle) ainsi que l'ensemble des frais annexes (assistance juridique et logiciel) pondérés par le nombre et le type d'actes instruits pour le compte de la Commune.
Le ratio utilisé pour le type d'actes instruits se base sur un équivalent « permis de construire ». Au regard de la complexité d'un acte, ce dernier est donc pondéré comme indiqué dans le tableau ci-après :

Actes	Pondération
Certificat d'urbanisme « d'information » (CUa)	0,2
Certificat d'urbanisme « opérationnel » (CUb)	0,4
Prorogation de Certificat d'Urbanisme	0,4
Déclaration préalable	0,7
Permis de construire y compris modificatif	1
Permis d'aménager y compris modificatif	1,2
Permis de démolir	0,8

Au montant ainsi défini, sont appliqués des frais de gestion pour la prise en charge notamment du matériel informatique et des fluides, à hauteur de 3% du total de la somme due par la commune.
La prise en charge financière par la commune bénéficiaire du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'année N s'effectuera par imputation sur l'attribution de compensation N+1.

Les modalités de financement s'appliqueront pour les actes instruits à partir du 1er juillet 2024, avec une imputation sur les attributions de compensation à partir de 2025.

C'est pourquoi,
Vu l'article R423-15 du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 134 de la loi ALUR,
Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète relatif à la gratuité du service d'instruction du droit des sols en date du 2 février 2024,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Territorial du 5 juin 2024,
Vu l'avis favorable de la commission Finances Administration générale du 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme modifiée, telle qu'annexée ;
- autorise Monsieur le Président ou son délégataire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 57 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE, MICHELE ARCHELIN (LOUVENCOURT), PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), EMILIE BRUGE (ENGLEBELMER), CHRISTELLE LEFEVRE (MAILLY-MAILLET), 10 ABSTENTIONS JEAN-PIERRE CARPI (TOUTENCOURT), MAXENCE DE BRETAGNE (COLINCAMPS), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), CHRISTOPHE LEMAITRE (HARPONVILLE), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT), ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN DE PICARDIE), THIBAULT PETIT (HERISSART), ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES le pays du coquelicot DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 11 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE LOCATION DE VELOS EN LIBRE-SERVICE

Pour renforcer la mobilité des habitants sur son territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite accompagner le développement des mobilités durables. Outre la valorisation du covoiturage et la collaboration avec le Département de la Somme sur les aménagements cyclables (réseau points nœuds), un projet de mise en place d'un service de location de vélos de courte durée est à l'étude.
Dans une stratégie de développement de l'offre cyclable sur le territoire, à destination principalement des touristes, il semble nécessaire de pouvoir offrir ce type de prestations. Le projet serait de mettre à disposition une dizaine de vélos avec assistance électrique d'une autonomie d'environ 60 km. La mise en place de ce service sera d'ailleurs concomitant avec la mise en œuvre du réseau point nœud qui viendra, en complémentarité des véloroutes, irrigué l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et visiter les lieux touristiques (sites de mémoire, vallée de la Somme, châteaux de l'ouest du territoire…).
L'utilisation de ce service pourra également servir ponctuellement aux habitants et professionnels du territoire ou de passage afin accéder aux différentes zones d'activité économique et aux équipements et services publics du territoire.
Le projet de la Communauté de communes comprend :

- l'acquisition d'une station mobile et autonome en énergie, par la mise en place de panneaux solaires. La mobilité de cette station, type container maritime recyclé, permettra un déplacement de la station en fonction des usages ;
- le fonctionnement du service par un prestataire comprenant la mise à disposition d'une flotte de 10 vélos à assistance électrique (VAE), la maintenance, les assurances et le système technologique permettant l'accès à la station et la gestion des locations (application).

Le développement des mobilités durables en zone rurale est un des axes de financement prioritaire du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert » 2024.
Pour ce projet, la Communauté de communes peut solliciter ce « Fonds vert » pour :

- l'acquisition de la station mobile, à hauteur de 40 % de l'assiette subventionnable en dépenses d'investissement
- les dépenses de fonctionnement des deux premières années du service, à hauteur de 50% de l'assiette subventionnable

Le programme Alvéole Plus est un programme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB). Il vise à financer le déploiement de places sécurisées de stationnement vélo. À ce titre, le programme Alvéole Plus peut prendre en charge une partie de l'investissement de l'acquisition de la station.
Le plan de financement prévisionnel de ce projet pour une durée de 2 ans est le suivant :

Dépenses H.T		**Recettes H.T**	
Acquisition d'une station libre-service autonome	39 900 €	Alvéole Plus	15 960 €
		Fonds vert investissement	15 960 €
		Autofinancement	7 980 €
Fonctionnement du service (contrat de 2 ans)	22 920€	Fonds vert fonctionnement	11 460 €
		Hauts de France Mobilités	6 876 €
		Autofinancement	4 584 €*
TOTAL	62 820€	TOTAL	62 820€

*Non compris les recettes issues de la location.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial », réunie le mercredi 5 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le projet de création d'un service de location de vélos en libre-service,

- décide de solliciter la participation financière de l'Etat au titre du Fonds vert mobilités pour la mise en place d'un service de location de vélos en libre-service,
- décide de solliciter la participation financière de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) au titre du programme Alvéole Plus,
- décide de solliciter la participation financière de Hauts-de-France Mobilités,
- approuve l'inscription des crédits de fonctionnement correspondants au budget,
- autorise Monsieur le Président à mener la procédure et à attribuer le marché,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 68 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS JEAN-PIERRE CARPI (TOUTENCOURT), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT), THIBAULT PETIT (HERISSART)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 12 – CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT (PMCB) PAR LES ECO-ORGANISMES ECOMAISON, ECOMINERO, VALOBAT ET VALDELIA

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 expose dans l'un de ses objectifs chiffrés la diminution des quantités de déchets mis en décharge de 50 % d'ici 2025.
Par ailleurs, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit la mise en place de filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB).
La filière PMCB s'organise en deux catégories :

- La catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales ;
- La catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, les plastiques, le plâtre, les laines minérales...

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de PMCB adopté par l'arrêté interministériel du 10 juin 2022 fixe pour l'année 2024 les objectifs suivants :

- taux de collecte séparée de 82% pour la catégorie 1 et 53 % pour la catégorie 2,
- taux de valorisation des déchets PMCB collectés séparément de 77% pour la catégorie 1 et 48 % pour la catégorie 2,
- taux de recyclage de 35 % pour la catégorie 1 et 39 % pour la catégorie 2 sur l'année 2024.

Ecomaison, Ecominero et Valobat, ont été agréés chacun par un arrêté du 30 septembre 2022 et Valdelia a été agréé par arrêté en date du 6 octobre 2022. A ce titre, Ecominero et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 1 et Ecomaison, Valdelia et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 2.
Afin de poursuivre l'objectif de diminuer davantage les tonnages de déchets et de proposer plus de filières de recyclage aux usagers, il est proposé de mettre en œuvre cette nouvelle filière REP PMCB avec les Eco-organismes.
Le contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes de la gestion des déchets issus de PMCB, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets. Ce contrat rentrera en vigueur à la date de signature de la collectivité et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2027.
Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020 – 2026 adopté le 27/09/2021 :
Axe 3 : Etre exemplaire pour le respect de l'Environnement
Objectif 4 : Se mobiliser pour réduire les volumes de déchets.

C'est pourquoi,
Vu les articles 541-10-1 4° du code de l'environnement,
Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015,
Vu la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020,
Vu l'arrêté interministériel du 10 juin 2022 adoptant le cahier des charges de la filière REP PMCB,
Vu l'arrêté portant agrément aux Eco-organismes Ecomaison, Ecominero et Valobat en date du 30 septembre 2022,
Vu l'arrêté portant agrément à Eco-organisme Valdelia en date du 6 octobre 2022
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 04 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la mise en place de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB),
- approuve le contrat avec les Eco-organismes Ecomaison, Ecominero, Valobat et Valdelia, pour la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de constructions du bâtiment,
- autorise le Président ou son représentant à signer ledit contrat, ses éventuels avenants et toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 70 VOIX POUR, 1 ABSTENTION CHRISTOPHE LEMAITRE (HARPONVILLE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 13 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des usagers et des professionnels sur les déchèteries communautaires, il convient d'apporter des corrections au règlement intérieur de celles-ci sur les conditions d'accès, les tarifs, la déchèterie mobile et la protection des données.

C'est pourquoi,
Vu la délibération n° 12 soumise à l'approbation du conseil communautaire du 24 juin 2024,
Vu l'avis favorable du groupe de travail « déchets/TEOMI » réunie le 29 mai 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 04 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement de collecte et son annexe relative aux déchèteries, modifiés tels que présentés en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer ledit règlement et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 68 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), JEAN-PIERRE CARPI (TOUTENCOURT), CLAUDE SAUVAGE (FORCEVILLE-EN-AMIENOIS)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 14 – RAPPORTS ANNUELS 2023 DU DÉLÉGATAIRE (RAD) – VEOLIA EAU

VEOLIA Eau assure, par le biais de trois contrats de concession de service public, l'exploitation :

- du service d'eau potable de la commune d'Albert,
- du service d'eau potable de 56 communes,
- du service d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Aveluy jusqu'au 30 juin 2023,

Les rapports annuels du délégataire, présentés au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2023, permettent à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution des différents services.
Il appartient donc au Conseil communautaire de les examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable de la commune d'Albert pour l'exercice 2023,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable de 56 communes pour l'exercice 2023, prend acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Aveluy pour l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 15 – RAPPORTS ANNUELS 2023 DU DÉLÉGATAIRE (RAD) – SAUR

SAUR assure, par le biais de 5 contrats de concession de service public, l'exploitation :

- du service d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Bray-sur-Somme, Dernancourt, Hérissart, Méaulte,
- du service de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Bray-sur-Somme, du service de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de Cappy,
- du service de distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de La Neuville-les-Bray,
- du service de distribution d'eau potable du SIAEP de Combles sur le territoire des communes de Curlu, Eclusier-Vaux, Maricourt et Montauban-de-Picardie.

Les rapports annuels du délégataire, présentés au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2023, permettent à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution des différents services.
Il appartient donc au Conseil communautaire de les examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes de Bray-sur-Somme, Dernancourt, Hérissart, Méaulte pour l'exercice 2023,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de la commune de Bray-sur-Somme pour l'exercice 2023,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de la commune de Cappy pour l'exercice 2023,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable sur le territoire de la commune de La Neuville-les-Bray pour l'exercice 2023,
- prend acte du rapport du délégataire du service public de l'eau potable du SIAEP de Combles sur le territoire des communes de Curlu, Eclusier-Vaux, Maricourt et Montauban-de-Picardie pour l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 16 – RAPPORT ANNUEL 2023 DU DÉLÉGATAIRE (RAD) – SUEZ EAU FRANCE

SUEZ Eau France assure, par le biais d'un contrat de concession de service public, l'exploitation du service d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Albert.
Le rapport annuel du délégataire, présenté au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2023, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.
Il appartient donc au Conseil communautaire de l'examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L3131-5,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport du délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire communal d'Albert pour l'exercice 2023,

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 17 – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DU RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA RIVIERE ANCRE

Le bassin hydrographique de l'Ancre se compose du cours de l'Ancre et de son affluent, la Boulangerie, sur un total de 67km traversant le périmètre de 20 communes. La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (CCPC), la Communauté de communes du Val de Somme (CCVS) et les deux Associations Syndicales Autorisées de l'Ancre (ASA Ancre sections 1 et 2) sont les 4 structures gestionnaires de ce réseau hydrographique.
Pour répondre notamment aux objectifs d'atteinte du bon état écologique fixés par la Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie, les deux associations syndicales ont porté depuis 2012 deux programmes de restauration et d'entretien sur leur section respective. Avec la prise de compétence GEMAPI par les EPCI en 2018, la CCPC a mis en place une coopération dite « public-public » avec l'ASA Ancre 1 afin d'organiser leurs actions respectives.
D'un montant total de 500k€, ces programmes ont contribué à l'amélioration des fonctionnalités écologiques (1 300 ml de ripisylves restaurées, 1 100 m² de recharges granulométriques, 425 ml de berges renforcées en technique végétale) et à la prévention des phénomènes d'inondation (21 brèches colmatées). De façon complémentaire, un obstacle à la continuité écologique (Barrage de la Chiers) fait l'objet d'une étude spécifique sur la partie aval de l'Ancre dont les travaux permettront le décloisonnement de 10 km de cours d'eau et le rétablissement de la connexion avec la Somme.
Sur la partie amont de l'Ancre, trois seuils méritent d'être étudiés afin de rétablir la continuité sédimentaire sur les secteurs de Thiepval, d'Authuille et d'Aveluy (modélisations hydrauliques, incidences sur la lame d'eau, franchissabilité piscicole…). Deux seuils du jardin public d'Albert doivent également être traités, sans nécessiter toutefois d'expertises complémentaires.
Le plan de gestion de l'ASA Ancre 2 étant échu, l'EPTB-Somme AMEVA propose de réaliser une nouvelle étude à l'échelle du bassin hydrographique de l'Ancre compatible avec les nouveaux objectifs du SDAGE 2022-2027 incluant les 4 structures gestionnaires.
Cette étude permettrait de :

- définir un programme de travaux sur la rivière Ancre dans la totalité (Ancre 1 et 2) dans un souci de cohérence,
- doter les ASA (sections 1 et 2) et les EPCI locaux (CCPC et CCVS) d'un outil opérationnel leur permettant de mettre en œuvre une gestion intégrée de leur réseau hydrographique,
- rédiger les dossiers réglementaires (1 demande de déclaration d'intérêt général [DIG] et 3 déclarations loi sur l'eau)

Le financement du projet est prévu dans le cadre de la fiche action 9.1 du PEP - Plan Somme selon les modalités suivantes :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE	50%	15 045,00 €
REGION HAUTS DE FRANCE	15%	4 513,50 €
DEPARTEMENT DE LA SOMME	15%	4 513,50 €
EPTB Somme – Ameva (par délégation de la CCPC, CCVS, ASA Ancre 1 et 2)	20%	6 018,00 €
MONTANT TOTAL DE L'ETUDE en € TTC		30 090,00 €

Le reste à charge pour la CCPC après la déduction des subventions et répartition entre les 4 structures gestionnaires serait de 3 072,67€ TTC.

STRUCTURE		TAUX	MONTANT
EPCI (2/3 du reste à charge)	CC Pays du Coquelicot (50% du linéaire total) avec études RCE	10,2%	3 072,67 €
	CC Val de Somme (50% du linéaire total) hors études RCE	5%	1 472,67 €
ASA (1/3 du reste à charge)	ASA Ancre 1	2,4%	736,33 €
	ASA Ancre 2	2,4%	736,33 €

Par ailleurs, afin de faciliter les démarches administratives et financières (rédaction d'une seule demande de DIG et de subventions au lieu de 4), il est proposé que les 4 structures gestionnaires délèguent la maitrise d'ouvrage de l'étude à l'EPTB Somme – AMEVA dont elles sont membres.
Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :
AXE 3 : Etre exemplaire pour le respect de l'environnement
Objectif 3 : limiter la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation

C'est pourquoi,
Vu les statuts de l'AMEVA,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 4 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :
- approuve la convention de délégation de maitrise d'ouvrage pour l'étude du renouvellement du programme de restauration et d'entretien de la rivière Ancre, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants techniques et toutes pièces relatives à ce dossier.

BERNARD LENGLET (FRISE), FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT), CATHY RIBEIRO-DHERET PAR PROCURATION A FRANCK BEAUVARLET (ALBERT) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT la pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 18 – CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA FDE 80 PAR TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme, usuellement appelé FDE 80, intervient de plus en plus sous la bannière « Territoire d'Energie » qui identifie nationalement les autorités organisatrices de la distribution d'énergie engagées dans la transition énergétique.
Dans un objectif de cohérence avec les autres autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) et d'optimisation de la visibilité et de la portée de l'action de celles-ci sur l'ensemble du territoire national, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme a souhaité changer de dénomination.
Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé ce changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme », usuellement appelé « TE 80 ».
Cette modification de nom entrainant une modification des statuts, elle doit être approuvée par la majorité des membres. Il appartient aux EPCI adhérents de se prononcer sur ce changement de dénomination.

C'est pourquoi,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 mars 2020 approuvent l'adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
Vu la délibération de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en date du 16 février 2024 approuvant le changement de dénomination,
Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 04 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme »

MICHEL DESTOMBES (MORLANCOURT), FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT), CATHY RIBEIRO-DHERET PAR PROCURATION A FRANCK BEAUVARLET (ALBERT) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 1 ABSTENTION GHISLAIN LAGACHE (CHUIGNOLLES)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 19 – TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024-2025

Un des axes importants de la politique culturelle de la Communauté de communes comprend la mise en œuvre d'une saison culturelle, ayant vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire du Pays du Coquelicot.
Afin de permettre au plus grand nombre de nos concitoyens d'accéder aux différents spectacles, il est proposé de conserver les tarifs de la saison précédente comme suit :

Spectacles Tout public	
Plein tarif	10 €
Tarif réduit*	6 €
Tarif famille**	25 €
Gratuité***	0 €

Spectacles Jeune public	
Plein tarif	5 €
Tarif réduit*	3 €
Tarif famille**	10 €
Gratuité***	0 €

Carte adhérent	
Carte solo	10 €
Carte duo	18 €

La carte adhérent est nominative et donne droit au Tarif réduit sur l'ensemble des propositions de la saison 2024-2025.

Soirées spéciales	Avec option boisson+planche
Plein tarif	**20 €**
Tarif réduit*	**16 €**

Il est précisé qu'il sera toujours possible d'assister à ces soirées sans prendre l'option et que les tarifs en vigueur s'appliqueront dans ce cas.

Lors de la programmation d'un artiste de grande renommée, le tarif suivant est proposé :

Spectacle hors saison	
Plein tarif	**20 €**
Tarif réduit*	**16 €**

*Tarif réduit :

- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA/AAH),
- Enfants à partir de 4 ans, collégiens, lycéens, étudiants,
- Groupe de 10 personnes et plus,
- Les détenteurs de la carte « adhérent » au coquelicot tour,

**Tarif famille : 1 à 2 adultes + 1 à 3 enfants dans la limite de 4 personnes (au-delà tarif individuel en vigueur).
***Gratuité :

- Les enfants de 0 à 3 ans,
- Programmateurs du réseau hauts de France en scène et professionnels sur invitation,
- Journalistes sur présentation de la carte de presse
- Les établissements scolaires et les accueils de loisirs du Pays du Coquelicot, uniquement pour les spectacles organisés à leur attention.

Enfin, tout au long de l'année, il est proposé de réaliser des opérations commerciales afin de communiquer sur la saison culturelle et d'inciter le plus grand nombre à participer aux spectacles proposés.
Ainsi dès la présentation de la saison jusqu'au jour du premier spectacle (inclus), une carte adhérent achetée donnera le droit à une place offerte pour un spectacle au choix (une carte duo = deux entrées offertes pour le même spectacle). Cette opération pourra être reconduite pour les fêtes de Noël.
Ensuite d'autres formules pourront être utilisées :

- « 1 place achetée = 1 place offerte » avec ses déclinaisons : « 1 place adulte achetée = 1 place enfant offerte », « 1 place adulte achetée = 1 place adulte offerte », « 1 place enfant achetée = 1 place enfant offerte »,
- « Enfants, emmenez vos parents au spectacle » qui permet à l'enfant qui a vu un spectacle avec son école de revenir le voir en famille. Il bénéficie alors d'une invitation et ses parents du tarif réduit.

Enfin des places de spectacles pourront être offertes lors de concours (réseaux sociaux, presse locale, jeu radio…).
Ces places offertes dans le cadre des opérations commerciales (offres promotionnelles ou jeu concours) intègrent donc la notion de gratuité de la grille tarifaire de la saison culturelle 2024-2025.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 3 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs de la saison culturelle 2024-2025, tels que présentés ci-dessus
- approuve les opérations commerciales telles que présentées ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 20 – CINÉMA – RAPPORT ANNUEL 2023 DU DÉLÉGATAIRE

La Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, conformément à la délibération du 4 avril 2022, a signé un contrat de gestion et d'exploitation du cinéma « LE CASINO » avec la SARL ECRAN 80300.

Pour rappel, ce contrat présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 5 années
Date de début d'exploitation : 1er juin 2022
Principales obligations du concessionnaire :

- Une mission générale d'exploitation publique et commerciale de l'équipement ;
- La définition et la mise en œuvre du projet culturel, dans le respect des orientations définies par la Collectivité ;
- L'accueil des différentes typologies d'usagers ;
- La gestion administrative et financière du service ;
- La mise en place d'un projet d'animation pour le cinéma ;
- Une mission d'exploitation technique de l'équipement ;
- La mise à disposition des salles au profit de la Collectivité ;
- Une obligation générale de sécurité et de maintien de l'équipement en parfait état d'usage et de fonctionnement ;
- Un devoir général de conseil envers la Collectivité.

Il est précisé, dans l'article 52 du contrat, qu'un rapport annuel de l'exploitant sera remis chaque année à la collectivité avant le 1er juin suivant le dernier exercice d'exploitation.
Le rapport du délégataire présenté au Conseil communautaire au titre de l'exercice 2023, permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.
Il appartient donc au Conseil Communautaire de l'examiner pour en prendre acte.

C'est pourquoi,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3,
Considérant la présentation du dossier lors de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 3 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- prend acte du rapport annuel de l'exploitant du cinéma « LE CASINO » pour l'exercice 2023.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES le pays du coquelicot DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 21 – ECOLES AU CINEMA – APPEL A PROJETS COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence culture, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pour mission de mettre en œuvre des actions de développement de la culture cinématographique. Ainsi, un appel à projets a été lancé auprès des écoles du territoire communautaire afin de les aider à se déplacer jusqu'au cinéma selon les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2023.
Les projets suivants ont été déposés et sont éligibles :

Ecole	classe	film
Ecole de Bray-sur-somme	TPS-GS	Les toubleus et les tourouges
Ecole de Bécordel -Bécourt	CE - CM	Le dernier jaguar

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 3 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide, dans le cadre de l'appel à projets communautaire « écoles au cinéma », de financer le transport pour les projets présentés ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT — le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 22 – TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR LA PERIODE 2024-2027

Dans la continuité d'établir une grille tarifaire sur une durée de trois ans, il est proposé de décider d'une nouvelle tarification d'inscription à l'école de musique communautaire pour la période de septembre 2024 à la fin de l'année scolaire 2026/2027.
Ainsi, il est proposé de fixer l'évolution des tarifs de l'école de musique communautaire comme suit:

	Année scolaire 2024/2025	**Année scolaire 2025/2026**	**Année scolaire 2026/2027**
Élèves habitant la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES et agents communautaires			
✓ Éveil musical	85 €	88 €	91 €
✓ Formation musicale, 1er instrument, disciplines collectives	180 €	184 €	188 €
*1/2 tarif pour les inscrits aux Harmonies municipales de la Communauté de Communes	90 €	92 €	94 €
✓ Instrument supplémentaire	154 €	169 €	186 €
✓ Pratique collective seule (orchestre, chorale des enfants …)	82 €	83 €	84 €
✓ Location instrument annuelle (en fonction de la disponibilité)	102 €	104 €	106 €
✓ Forfait Jardin musical (pour 6 à 7 séances, selon les périodes)	21€	22€	23€
✓ Ateliers adaptés*	60€	61€	62€
Élèves résidant HORS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES			
✓ Éveil musical	170 €	176 €	182 €
✓ Formation musicale, 1er instrument, disciplines collectives	360 €	368 €	376 €
*1/2 tarif pour les inscrits aux Harmonies municipales de la Communauté de Communes	180 €	184 €	188 €
✓ Instrument supplémentaire	308 €	338 €	372 €
✓ Pratique collective seule (orchestre, chorale des enfants …)	82 €	83 €	84 €
✓ Location instrument annuelle (en fonction de la disponibilité)	204 €	208 €	212 €
✓ Forfait Jardin musical (pour 6 à 7 séances, selon les périodes)	42 €	44 €	46 €
✓ Ateliers adaptés*	120€	122€	124€

* Les ateliers adaptés s'adressent aux enfants à partir de l'âge de 7 ans, adolescents et adultes bénéficiant d'une allocation liée au handicap : AEEH ou AAH (sur présentation d'un justificatif), sous réserve des places disponibles.

Dégrèvement en fonction du quotient familial (QF)

Il est par ailleurs proposé de continuer la mise en place d'un barème de dégrèvement des droits d'inscription à l'école de musique communautaire pour les élèves résidant sur le territoire de la Communauté de Communes en cohérence avec celui des ALSH. Celui-ci sera applicable sur les deux catégories de tarifs « éveil musical » et « formation musicale, 1er instrument et disciplines collectives ». Un justificatif de la CAF devra être fourni.

	0-400	401-900	901-1000	1001-1300	1301 et +
2024/2025	20%	15%	10%	5%	Tarifs 2024
Éveil musical	68	72	77	81	85
Formation musicale, 1er instrument et pratiques collectives	144	153	162	171	180

	0-400	401-900	901-1000	1001-1300	1301 et +
2025/2026	20%	15%	10%	5%	Tarifs 2025
Éveil musical	70	75	79	84	88
Formation musicale, 1er instrument et pratiques collectives	147	156	166	175	184

	0-400	401-900	901-1000	1001-1300	1301 et +
2026/2027	20%	15%	10%	5%	Tarifs 2026
Éveil musical	73	77	82	86	91
Formation musicale, 1er instrument et pratiques collectives	154	160	169	179	188

Les élèves participant à une des Harmonies municipales du territoire et bénéficiant d'un demi-tarif ne pourront pas prétendre à ces dégrèvements.

Réduction par fratrie pour les habitants de la Communauté de Communes

Afin d'aider les familles, il est également proposé une réduction de 20% à partir du 2ème élève inscrit mineur non cumulable avec un dégrèvement en fonction des QF. Cette réduction ne sera applicable que sur les tarifs « éveil musical » et « formation musicale, 1er instrument et pratiques collectives ». Dans le cas de deux inscriptions différentes, la réduction sera effectuée sur le plus petit montant.

Les élèves participant à une des Harmonies municipales du territoire et bénéficiant d'un demi-tarif, ne pourront pas prétendre à cette réduction.

Paiement en plusieurs fois

Afin de permettre aux familles d'échelonner leur paiement, il sera possible de payer les frais liés à l'inscription en trois fois à condition d'en avoir averti le secrétariat dès la rentrée de septembre.

C'est pourquoi,
Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 3 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs de l'école de musique communautaire pour la période 2024-2027, tels que présentés ci-dessus
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), 2 ABSTENTIONS RENE DELATTRE (MIRAUMONT) ET ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN-DE-PICARDIE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 61
votants : 71
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 23 – RETOUR DE LA BIBLIOTHEQUE DE MIRAUMONT DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Par une délibération Q. n° 8 en date du 27 septembre 2021, l'intérêt communautaire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot en matière d'équipement culturel a été modifié.
Il a, ainsi, été décidé que relevaient désormais de la compétence de la Communauté de communes les équipements pluridisciplinaires d'une surface de 300 m² minimum, proposant une offre de services permettant :

- la mise à disposition d'une collection documentaire de 7000 documents minimum ;
- des usages diversifiés (consultation des collections, espace multimédia, espace de travail, espace de convivialité, salle d'animation et de formation) ;
- l'organisation de cours de musique ;
- l'accueil d'ateliers pour la jeunesse.

De sorte que la bibliothèque de la Commune de Miraumont ne relevait plus de la compétence de la Communauté de communes. C'est dans ce contexte que par une délibération Q. n° 13 en date du 4 avril 2022, le Conseil communautaire a acté de la désaffectation de certains bâtiments, qui lui avaient été mis à disposition, en vue de leur rétrocession à leurs propriétaires, dont le bâtiment accueillant la bibliothèque de la Commune de Miraumont, dès lors qu'il ne répondait pas aux critères posés par la délibération Q. n° 8 du 27 septembre 2021.
La Commune de Miraumont s'est, toutefois, opposée à la restitution de cet équipement.
La bibliothèque de la Commune de Miraumont n'ayant plus vocation à relever de la compétence de la Communauté de communes en matière d'équipement culturel, il convient de délibérer une nouvelle fois pour acter de sa restitution à la Commune de Miraumont, et ce nonobstant le refus de la Commune.
L'accord de la Commune n'est, en effet, pas prévu par les textes et notamment l'article L. 1321-3 du Code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération Q. n° 8 du 27 septembre 2021 de la Communauté de communes ;
Vu la délibération Q. n° 13 du 4 avril 2022 de la Communauté de communes ;
Vu les statuts de la Communauté de communes ;
Considérant que, par une délibération Q. n° 13 en date du 4 avril 2022, le Conseil communautaire a acté de la désaffectation de certains bâtiments, qui lui avaient été mis à disposition, en vue de leur rétrocession à leurs propriétaires, dont le bâtiment accueillant la bibliothèque de la Commune de Miraumont ;
Considérant que cette délibération avait, néanmoins, soumis la restitution de la bibliothèque à une procédure dérogatoire nécessitant une délibération concordante de la Commune de Miraumont ;
Considérant le refus de la Commune de Miraumont de délibérer en ce sens ;
Considérant, cependant, la nécessité de restituer cet équipement à la Commune de Miraumont dès lors, d'une part, qu'il ne correspond pas à la compétence que la Communauté de communes a entendu se voir transférer en matière d'équipement culturel et, d'autre part, qu'il a été désaffecté n'étant plus nécessaire à l'exercice de cette compétence de la Communauté de communes par délibération en date du 4 avril 2022 ;
Considérant qu'un EPCI est toujours libre de décider en tant qu'autorité compétente que tel ou tel bien mis initialement à sa disposition pour l'exercice d'une compétence n'est désormais plus utile à l'exercice de la compétence ;
Considérant que, dans ce cadre, la restitution du bien à la commune propriétaire n'est pas soumise à l'accord préalable de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve à nouveau la désaffectation de la bibliothèque, sise rue Trevequenne à Miraumont, et donc son retour dans le patrimoine de la Commune de Miraumont ;
- précise que les clés de la bibliothèque seront laissées à la disposition du Maire de la Commune de Miraumont à l'accueil de la Communauté de communes ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 57 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, RENE DELATTRE (MIRAUMONT), 13 ABSTENTIONS MICHELE ARCHELIN (LOUVENCOURT), FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), EMILIE BRUGE (ENGLEBELMER), CHRISTELLE LEFEVRE (MAILLY-MAILLET), JEAN-PIERRE CARPI (TOUTENCOURT), MAXENCE DE BRETAGNE (COLINCAMPS), PASCAL DEKYDTSPOTTER (PUCHEVILLERS), ERIC COULON, ROMAIN MAREEN ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN DE PICARDIE), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), CLAUDE SAUVAGE (FORCEVILLE EN AMIENOIS).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 24 – ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE PRÉVOYANCE – SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRRITORIALE DE LA SOMME

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite adhérer à la convention de participation attribuée à l'organisme d'assurance GENERALI Vie COLLECTEAM souscrite par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme, pour la protection sociale complémentaire du personnel, volet « Prévoyance », à destination des agents en activité (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) qui en exprimeront le souhait. La présentation de l'offre est annexée à cette note.
Les points essentiels de ce contrat collectif sont les suivants :

- Assurer un maintien de salaire aux agents en cas de perte de rémunération suite à une maladie ou à un accident de la vie,
- Compléter la pension d'invalidité permanente jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite de l'agent,
- Permettre aux agents de protéger leurs proches en cas de décès par le versement d'un capital.

L'offre présente les avantages suivants :

- Absence de questionnaire médical à l'adhésion,
- Pas de délai de carence, ni de stage,
- Pas de limite d'âge pour adhérer,
- Des garanties protectrices,
- Un tarif plus compétitif que dans le cadre d'une adhésion individuelle malgré une évolution du taux de cotisation à raison de 2,5% par an maximum.

Conformément au décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, l'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025. Selon la réglementation actuelle, cette participation ne peut être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35 €, soit 7€ par mois et doit être versée sous la forme d'un montant mensuel unitaire par agent à compter du 1er janvier 2025.
Un accord national du 11 juillet 2023 prévoit deux évolutions majeures :

- la mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire,
- un montant de participation à hauteur de 50% de la cotisation individuelle globale.

Cet accord n'ayant pas reçu de transcription normative dans le délai imparti, les modalités de mise en œuvre se font pour l'heure au choix de chaque employeur public.
Il est donc proposé une adhésion facultative au contrat pour les agents et un montant de participation de 50% de la cotisation individuelle, afin d'anticiper l'évolution réglementaire à venir.
La participation financière est attachée à cette convention de participation. Ainsi, les agents qui n'y souscriront pas, ne pourront pas percevoir cette participation ou ne pourront plus continuer à la percevoir en cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.
Ce montant viendrait en déduction de la cotisation due par l'agent et serait modulé en fonction :

- de la rémunération de l'agent,
- et de son temps de travail.

C'est pourquoi,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L452-42, L827-1 à L827-12,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la Somme en date du 14 juillet 2023, autorisant le Président du CDG à signer la convention de participation Protection Sociale complémentaire, volet Prévoyance, avec l'organisme,
Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 6 juin 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'adhérer à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire – risque prévoyance – souscrite par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme à compter du 1er janvier 2025,
- propose une adhésion facultative au contrat, sous réserve des évolutions réglementaires,
- fixe le montant de participation financière pour tous les agents adhérents à la convention de participation à 50% du montant de la cotisation individuelle mensuelle,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 25 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer, pour l'ensemble de leurs agents, d'un service de médecine préventive. Il existe la possibilité de créer son propre service, d'adhérer aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.
L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ». À cette fin, le centre de gestion de la Somme a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire auquel la Communauté de communes adhère depuis le 29 juin 2010.
Il convient de vous proposer une nouvelle convention actualisée, annexée à la présente note, qui tient compte de l'évolution réglementaire et des pratiques. Cette convention d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 est renouvelable par tacite reconduction sur une durée totale de 3 années.
Ainsi, l'adhésion à ce service entraîne une tarification dont le montant est fixé à 65 € par consultation depuis le 1er janvier 2023. Les prestations fournies sont les suivantes :

- Une visite d'aptitude à l'emploi lors du recrutement,
- Un examen médical annuel ou biannuel,
- Une surveillance spéciale pour les agents exposés à certains risques particuliers,
- Des actions sur le milieu de travail.

C'est pourquoi,
Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,
Vu le code du travail,
Vu le code de la santé publique,
Vu le code de déontologie médicale,
Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme du 30 janvier 2023,
Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 6 juin 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 10 juin 2024,
Vu les crédits inscrits au budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de continuer à solliciter le centre de gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive,
- approuve la convention avec le centre de gestion telle qu'annexée,
- autorise le président à signer ladite convention avec effet au 1er janvier 2024,

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * DU PAYS DU COQUELICOT * le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 26 – MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES RESTAURANT

Par délibération du 25 juin 2018, il a été instauré au profit des agents communautaires en activité la prise en charge partielle des titres restaurant.
Depuis le 1er octobre 2020, la valeur faciale du titre restaurant s'élève à 7 €, avec une prise en charge par l'employeur de 4 €.
Dans le cadre d'une politique sociale en faveur de tous les agents, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite améliorer le pouvoir d'achat des titres restaurant qu'elle attribue. Elle souhaite donc agir sur les 2 leviers dont elle dispose :

- la valeur faciale,
- et le taux de sa participation.

Ainsi, il est proposé, dès le 1er juillet 2024 suite à la conclusion de l'avenant de l'accord-cadre :

- de porter la valeur faciale des titres restaurant à 8 €,
- de porter la participation employeur à 60% de cette valeur, soit une participation de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot à hauteur de 4,80 € et une participation des agents à hauteur de 3,20 €.

C'est pourquoi,
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L732-2,
Vu le code du travail, notamment les articles L3262-1 à L3262-3,
Vu l'avis favorable du comité social territorial,
Considérant la présentation du dossier en commission « finances – administration générale » réunie le 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification de la valeur faciale des titres restaurant telle que présentée ci-dessus,
- fixe à 60% le taux de contribution patronale au financement des titres restaurant à compter du 1er juillet 2024,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 27 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n°1 sur le budget assainissement concession, telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2024 en investissement.

Section d'investissement

Motif	Dépenses	*Imp.*	Motif	Recettes	*Imp.*
Emprunts en euros	688 000,00	*1641*	Emprunts en euros	688 000,00	*1641*
	688 000,00			**688 000,00**	

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'adopter la décision modificative n° 1 sur le budget annexe assainissement concession, telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT – le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 28 – BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 OUVERTURES, TRANSFERTS ET VIREMENTS DE CREDITS

La décision modificative n° 1 sur le budget eau concession, telle que présentée ci-après, est la traduction des ajustements de dépenses et recettes nécessaires dans le cadre du budget 2024 investissement.

Section d'investissement

Motif	Dépenses	*Imp.*	Motif	Recettes	*Imp.*
Emprunts en euros	123 000,00	*1641*	Emprunts en euros	123 000,00	*1641*
	123 000,00			**123 000,00**	

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024,
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide d'adopter la décision modificative n° 1 sur le budget annexe eau concession, telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 29 – ENCAISSEMENT ET REVERSEMENT DE RECETTES POUR COMPTE DE TIERS

L'encaissement pour le compte d'un tiers permet à une collectivité de mettre à la disposition des usagers un service assuré par un tiers et rémunéré par les bénéficiaires.
Des recettes peuvent donc être encaissées pour le compte d'un tiers, considéré comme étant une personne juridique, qu'il relève d'un statut public ou privé.
Le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une délibération et d'une convention.
Ce service sera rendu à titre gratuit et, pour chaque tiers, une convention sera établie afin de préciser la diversité des recettes concernées, les modalités de rémunération, les conditions et les délais de reversement.
Cette délibération a pour objet de faciliter le développement des activités de la collectivité et de favoriser la collaboration avec les acteurs du territoire en lien avec la culture et le tourisme. Il s'agit également d'offrir la possibilité à l'usager d'acheter plusieurs prestations en un lieu unique.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.1617-6 ;
Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le modèle de convention pour encaissement et reversement de recettes pour compte de tiers tel que joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et leurs avenants, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 59
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 30 – PROCES VERBAL DE TRANSFERT DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU COQUELICOT A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot exerce la compétence Promotion touristique conformément à l'article 5.1 de ses statuts.
Entre 2021 et 2024, l'office de tourisme du Pays du Coquelicot était géré par une association loi 1901, liée par une convention d'objectifs et de moyens à la Communauté de communes afin d'assurer les missions relatives à la promotion et à l'animation touristique.
Suite à une mission d'audit conseil lors de laquelle plusieurs modes de gestion ont été étudiés, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, lors de son conseil communautaire du 4 décembre 2023, a pris la décision d'une reprise en régie intégrale de l'activité exercée par l'association Office de tourisme du Pays du Coquelicot. A ce titre, une régie dotée de la seule autonomie financière a été créée.
Conformément à l'article 15 des statuts de l'association Office de Tourisme du Pays du Coquelicot, il convient de rédiger un procès-verbal de transfert destiné à attribuer l'actif net de l'association à la Communauté de communes.

C'est pourquoi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5215-20 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot ;
Vu la délibération n°19 en date du 7 décembre 2020 approuvant le changement de statut de l'office de tourisme du Pays du Coquelicot ;
Vu la délibération n°21 en date du 4 décembre 2023 approuvant la création de la régie « Office de tourisme du Pays du Coquelicot » sous forme de service public administratif ;
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Office de Tourisme du Pays du Coquelicot en date du 11 décembre 2023 ;
Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le procès-verbal de transfert entre l'association Office de tourisme du Pays du Coquelicot et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, tel que joint en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à signer le procès-verbal ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

MICHELE ARCHELIN (LOUVENCOURT), FRANCK BEAUVARLET (ETINEHEM-MERICOURT), CATHY RIBEIRO-DHERET PAR PROCURATION A FRANCK BEAUVARLET, PATRICK CAUCHEFER, MARC DAUCHET PAR PROCURATION A PATRICK CAUCHEFER, SHANAËL BERTON PAR PROCURATION A MAXIME LAJEUNESSE (ALBERT), GERARD LEGRAND (CAPPY), ANNA-MARIA LEMAIRE (ACHEUX-EN-AMIENOIS), ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART), PEGGY WARGNIER (BRAY-SUR-SOMME) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT
la pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du PAYS du COQUELICOT

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

- - - - - - - - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 17 juin 2024

Liste des délibérations
publiée
le : 02/07/2024

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 69
==========

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 h 30, *le* ***CONSEIL COMMUNAUTAIRE*** *de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de* ***Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,

d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Stéphane Demilly, Eric Dheilly, Maxime Lajeunesse, Romain Mareen de la Q n°1 à la Q n°23, Thomas Masson de la Q n° 5 à la Q n° 31 , Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Authie, Honoré Froideval ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Colincamps, Maxence De Bretagne ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Harponville, Christophe Lemaitre ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Laviéville, Michel Watelain ; de Léalvillers, Véronique Cozette ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Marieux, Hervé Bayard de la Q n°1B à la Q n°31 ; de Méaulte, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre de la Q n° 1 à la Q n°23 ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe de la Q n°7 à la Q n°31; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray ; commune de Frise, Michel Randjia par Bernard Lenglet.

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert , Shanaël Berton à Maxime Lajeunesse, Julie Boxoen à Mathieu Delaporte, Laurie Clément à Claude Cliquet, Geoffrey Crochet à Alain Dégardin, Marc Dauchet à Patrick Cauchefer, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Franck Beauvarlet de Etinehem-Méricourt, Cathy Vimeux à Stéphane Demilly; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg de Bus-les-Artois, de Maricourt, Bernard Guillemont à Patrick Senez de Curlu.

Q. n° 31 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PICARDE DES RANDONNEURS ÉLEVEURS AMATEURS DE CHEVAUX (APREAC)

Depuis 1982, l'APREAC a pour but d'organiser des randonnées à travers la Picardie, les Hauts-de-France et les régions limitrophes. Découvrir et faire découvrir les chemins, les paysages et l'histoire locale tout en faisant la promotion de la randonnée équestre sont les objectifs de l'association.
Située dans la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, l'association a récemment décidé de s'impliquer dans les festivités du centenaire de l'aéronautique et de proposer une promenade découverte sur les terres d'Henry Potez, en prolongeant la randonnée sur le circuit du Souvenir. Des cavaliers de toute la région Hauts-de-France et des régions voisines ont été invités.
Initialement sollicitée pour soutenir cette randonnée, organisée le 2 juin dernier, la Communauté de communes a proposé à l'association d'élargir cette coopération à la promotion du tourisme équestre sur le territoire et à la découverte de l'histoire et des sites touristiques du Pays du Coquelicot.
Au regard de l'intérêt touristique de cette démarche et du réseau régional de l'association, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot souhaite ainsi apporter son soutien à l'APREAC.
Dans le cadre de ce partenariat, l'APREAC fera la promotion des itinéraires équestres du Pays du Coquelicot et des temps forts du centenaire de l'aéronautique auprès de son réseau.
Pour sa part, la Communauté de communes apportera une aide financière de 500 € et mobilisera ses moyens de communication. L'office de tourisme sera également mobilisé pour accompagner et obtenir les retours d'expérience de l'association.
Une convention de partenariat sera mise en place avec l'APREAC.

C'est pourquoi,
Vu le courrier de l'association en date du 31 mai 2024,
Vu les crédits inscrits au budget 2024 pour cette opération,
Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accorde une subvention globale d'un montant maximum de 500 € à l'APREAC pour assurer la promotion du tourisme équestre sur les chemins du Pays du Coquelicot et du centenaire de l'aéronautique auprès de son réseau de clubs équestres,
- approuve la convention de partenariat avec l'APREAC, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS PASCAL DEKYDTSPOTTER (PUCHEVILLERS), ROGER ROUSSEL (MESNIL-MARTINSART)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT le pays du coquelicot

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE